

INCERTITUDE

Nous cautions des amours passés,
J'étais sombre, elle était morose.
Elle murmura quelque chose,
Mais je ne compris pas assez.

Sa bouche entr'ouverte était rose....
Je regardais le firmament.
Elle soupirait par moment.
J'étais sombre, elle était morose.

De mille rêves effacés
J'évoquais la douce mémoire....
Elle apprit toute mon histoire....
Nous cautions des amours passés.

Puis— je ne sais pour quelle cause—
Je me tus. Se tournant à moi
—Combien mon cœur battait d'émoi—
Elle murmura quelque chose.

Ses yeux troublants étaient baissés.
Sa voix devint timide et tendre.
Je craignais presque de l'entendre....
Mais je ne compris pas assez.

JOSEPH NOLIN.

Sorel, 1892.



JEAN-BAPTISTE TRULLIER-LACOMBE



JEAN-Baptiste Trullier-Lacombe était fils de Jacques et de Marguerite Passeleigne, paroisse de Saint-Séverin, ville de Puymirrol (1), diocèse d'Agen, Guyenne-d'Agenois ; il naquit en 1674 (2).

Nous ne connaissons pas l'époque précise de son arrivée au Canada, mais il était certainement à Lac-Des-Deux-Montagnes le 3 novembre 1706, vu que son contrat de mariage porte cette date ainsi que la signature de l'abbé Priat, curé du lieu.

Il se maria, en 1708, à Marie-Anne Brosseau (3), fille de Denis Brosseau. De ce mariage naquirent neuf enfants, dont l'aîné était Jean-Baptiste-René, né le 14 février 1709, aux Trois-Rivières, ainsi que les autres enfants.

Par le relevé des actes de naissances, on voit que Jean-Baptiste Trullier n'habita jamais Montréal ; d'ailleurs il est mort à l'île Dupas, le 5 novembre 1770.

Mais son frère Jean, qui se maria le 22 février 1694, à Montréal, habita toujours cette dernière ville. En 1687, il prit possession d'une certaine étendue de terre sise sur la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame, près du jardin du séminaire.

Jean-Baptiste-René, fils de J.-B. Trullier, épousa, à Montréal, le 7 janvier 1744, Charlotte-Françoise Auger, fille de François Auger ; six enfants sont nés de ce mariage. Il est mort à Montréal, le 14 avril 1781.

François-Xavier, fils du précédent, né à Montréal, le 19 juin 1747, épousa le 27 octobre 1793, encore à Montréal, Marie-Geneviève Adhémar de Lantanac. C'est de ce mariage qu'est né le notaire Patrice Lacombe, mieux connu sous ce surnom, de même que la plupart des autres descendants.

François-Xavier Trullier-Lacombe était marchand au Lac-des-Deux-Montagnes. Il fut interprète à cet ancien poste, à l'emploi du département

(1) Puymirrol est actuellement chef lieu de canton, département de Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen (France) ; sa population est de 1313 habitants.

(2) Voir *Dict. généalogique*, par l'abbé Tanguay, vol. I, p. 575 ; vol VII, p. 373. M. Tanguay écrit Trullier, orthographe que nous avons suivie. Plusieurs des descendants prétendent cependant que la véritable orthographe de ce nom est Trullier.

(3) Née en 1687 ; enterrée à Montréal, le 21 août 1756.

des affaires indiennes, de 1812 à 1815, lequel était sous la direction de sir John Johnson, baronet.

C'était un citoyen très aimé et très respecté. Tous les ans, le 1er de l'an, les sauvages, suivant une vieille coutume, venaient le saluer d'une décharge de mousqueterie, après avoir rendu visite aux missionnaires sulpiciens.

Vers 1813, la rumeur courut dans le public que les sulpiciens d'Oka retenaient entre leurs mains les armes des sauvages. M. l'abbé Malard ayant eu connaissance de cela, s'empessa d'écrire à M. l'abbé Roux la lettre suivante : (1).

Monsieur et très honoré père,

Je ne crois pas qu'aucun des Algonquins qui ont dernièrement marché pour obéir aux ordres du roi, ait pu avancer et encore moins soutenir que les prêtres gardent ou retiennent son fusil, sous quelque prétexte que ce soit. Si quelqu'un d'eux osait le faire, j'ai l'honneur de vous certifier que c'est une pure calomnie.

Je suis, avec le plus profond respect, monsieur et très honoré père, votre très humble et très obéissant serviteur,
MALARD, ptre.

Lac, 19 janvier 1813.

Afin de faire disparaître tout doute dans l'esprit du public, à propos de cette accusation, une enquête fut faite à la demande des sulpiciens. Cette enquête se termina à l'avantage des sulpiciens, comme en fait foi le rapport suivant :

“ En conséquence de la plainte formée par les sauvages Iroquois, contre les prêtres de la mission du Lac-des-Deux-Montagnes, de ce que ces messieurs retenaient leurs fusils pour gages de sépultures ou autres prétextes, Mre Roupe, missionnaire des Iroquois, Thomas Satha, chef iroquois, MM. Frs-X. Trullier-Lacombe et Ignace Saint-Germain, marchands, résidant au Lac, se sont transportés dans les maisons du village iroquois qui, depuis l'espace de cinq ou six mois, pourraient avoir eu avec les missionnaires des rapports d'intérêt quelconque ; ils ont interpellé lesdits sauvages à répondre à la demande suivante : Avez-vous, ou n'avez-vous point de fusil, ou donné, ou prêté, ou déposé, ou engagé, oublié ou laissé dans la maison des prêtres de la mission ? Les Iroquois dûment interpellés ne purent répondre qu'ils n'en avaient point. Je, soussigné, prêtre de ladite mission, sur la déposition des témoins et interpellants ci-dessus mentionnés, ai dressé et fait signer le présent acte en preuve de la fausseté de l'inculpation.”

M. Frs-Xavier Trullier s'éteignit paisiblement au milieu des siens, après une vie bien remplie, le 25 décembre 1819 ; son corps, ainsi que celui de sa femme (2), ont été inhumés dans l'église du Lac-des-Deux-Montagnes.

M. Jacques Trullier, député au parlement en 1816, était également un des descendants de Jean-Baptiste Trullier.

* *

Le notaire Joseph-Patrice Lacombe est né au Lac-des-Deux-Montagnes, le 20 février 1807. Il épousa, à Maskinongé, le 7 janvier 1835, Mme veuve Nelson, née Léocadie Boucher (3).

M. Lacombe se fit remarquer par la droiture de sa vie, son honorabilité de caractère et par la protection qu'il accorda toujours, dans les limites de sa sphère, aux lettres canadiennes. Il encourageait par tous les moyens en sa possession, les courageux écrivains d'autrefois, qui en dépit des obstacles jetés sur leur route, s'efforçaient de faire goûter la littérature et de la répandre dans le public.

Les écrivains d'aujourd'hui, qui se plaignent de ne recevoir aucun encouragement, pourraient se consoler de cette indifférence du public en songeant aux efforts plus pénibles encore faits par leurs devanciers.

M. Lacombe ne se contenta pas de protéger les littérateurs de son temps, mais il tenta de plus de prendre part au mouvement littéraire, en écrivant et publiant dans les journaux du temps plusieurs essais littéraires, très bien faits tant sous le rap-

(1) Archives de la mission du Lac-des-Deux-Montagnes ; premier cahier, p. 47.

(2) Décédée le 15 juin 1854.

(3) M. Nelson qui était ingénieur, se noya accidentellement fort jeune. Sa veuve se maria ensuite à M. Lacombe, et après le décès de ce dernier à M. Alfred Larocque, de Montréal. Mme Larocque vit encore et elle réside maintenant au couvent de Notre-Dame de Lourdes.

port de la forme que sous celui des idées exprimées. Le *Répertoire national*, en 1846, publia la *Terre paternelle*, nouvelle littéraire qui fut fort remarquée et que le MONDE ILLUSTRÉ vient de publier.



Joseph-Patrice Lacombe

Le 31 décembre 1830, M. Lacombe reçut sa commission de notaire pour le Bas-Canada. C'était le gouvernement qui, autrefois, émanait ces commissions. Il n'y avait pas de chambre des notaires.

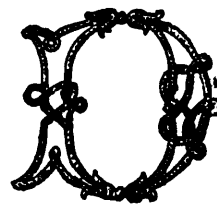
En sa qualité de notaire, M. Lacombe fut à l'emploi du séminaire de Saint-Sulpice pendant plus de trente ans. Il s'acquitta de sa charge à la satisfaction de tous.

A l'occasion de sa mort, arrivée le 6 juillet 1863, un journal français fit de M. Lacombe un bel éloge, nous en extrayons les lignes suivantes : “ Ses talents, son intégrité, son affabilité, l'ont fait respecter et aimer de tous ceux qui le connaissaient. Dans l'emploi important qu'il remplissait, il s'était acquis, dans toutes les classes de la société, de nombreuses sympathies. Doué d'une brillante inspiration, il cultivait les lettres avec succès, et il est à regretter que sa modestie d'une part et ses occupations de l'autre ne lui aient point permis de publier de plus nombreux écrits. La *Terre paternelle*, reproduite dans le *Répertoire national*, a été appréciée par plusieurs de nos littérateurs et donne la mesure d'un talent original et facile.”

J. A. Lacombe

LE CHATIMENT

NOUVELLE INÉDITE



DANS le village de X..., situé sur le versant d'une montagne, pleine de pittoresques beautés, l'on aperçoit à quelque distance de la route, une maisonnette, enfouie sous les bois. À travers les pointes aiguës, et les réseaux de verdure des branches entrelacées, la lumière du soleil tombe sur son toit de chaume et fait scintiller, comme une poudre d'or et de diamant, les gouttes d'eau de la rosée du matin, les oiseaux y gazouillent leurs chants d'amour, le grillon et la cigale s'y éveillent, avec de joyeux cris, le papillon y voltige sur les fleurs épanouies, les petits scarabées qu'on appelle les bêtes du bon Dieu y déploient leurs ailes d'azur,